

# LE BEAU LIEU

Bulletin no. 2 de janvier 1977

Une campagne de souscription a été lancée à Ste-Pétronille afin de trouver des commanditaires pour les bandes de la patinoire.

Déjà, la réponse des citoyens est très positive et il nous est agréable de vous donner la liste partielle des généreux donateurs, et ce en date du 14 janvier 1977.

Nous invitons tous ceux qui seraient intéressés à offrir une commandite à communiquer avec le secrétaire-trésorier ou avec le maire.

M. Rodrigue Bouchard  
de J. Bouchard & Fils,  
320 - 5ième Rue,  
Québec

Me Jean Cantin  
de Cantin & Cantin, notaires  
99 Ch. du Bout-de-l'Ile  
Ste-Pétronille

M. Gaston Dussault  
de Gaston Dussault Meubles  
Rue des Pins Sud  
Ste-Pétronille

M. Pierre-Paul Deslauriers,  
Entrepreneur-Electricien  
Rue Ferland Nord  
Ste-Pétronille

Dr. Paul Galibois  
Place Mérici  
Québec

Dr. Joffre André Gravel  
271 Ch. du Bout-de-l'Ile  
Ste-Pétronille

M. Roland Gélinas  
174 Ch. du Bout-de-l'Ile  
Ste-Pétronille

M. Camille Rousseau, épicier  
6 Ch. du Bout-de-l'Ile  
Ste-Pétronille

Me Alain Turgeon  
de Turgeon, Jacob, Bradley,  
Mailhot et Cloutier, avocats  
216, Ch. du Bout-de-l'Ile  
Ste-Pétronille

M. Jean-Marc Huot  
de J. Huot Inc.  
176 Ch. du Bout-de-l'Ile  
Ste-Pétronille

Caisse Populaire de St-Pierre  
1136 ave Royale  
St-Pierre

Faguy, Gosselin et Ass. Inc.  
Evalueurs,  
1015 Myrand, Ste-Foy

Soeurs de la Charité de Québec

Soeurs du Bon Pasteur

Claude Parent  
309 Ch. du Bout-de-l'Ile  
Ste-Pétronille

Me Vincent W. Kooiman  
106 Ch. du Bout-de-l'Ile  
Ste-Pétronille

Soeurs Servantes du St-Coeur  
de Marie

REGLEMENT NO: 82

Lors de sa réunion du mois de juillet 1976, votre conseil a adopté le règlement no: 82, relatif aux chiens errants.

Ce règlement a pour but de permettre aux citoyens et à leurs enfants de circuler en toute sécurité dans les endroits publics de la municipalité.

Le règlement stipule que tout propriétaire de chien doit verser une taxe annuelle de \$ 2.00 à la municipalité.

Le paiement de cette taxe permet d'enregistrer le nom du chien et d'en connaître le propriétaire.

Si, à tout événement, l'officier municipal, chargé de l'application du présent règlement, était dans l'obligation de recueillir un chien errant librement et sans maître, il doit entrer en communication avec le propriétaire afin d'aviser ce dernier de la capture de son chien, d'où l'importance d'enregistrer le chien.

Il est à noter que les frais de séjour à la fourrière municipale sont à la charge du propriétaire.

Chaque citoyen visé par le présent règlement sera incessamment contacté par l'officier municipal, en l'occurrence monsieur Jean-René Larrivée, du 179 ave Royale, St-Pierre, no: de téléphone 828-2813.

Nous comptons sur la collaboration de tous les citoyens quant à l'application de ce règlement, c'est une question de bien-être pour tous et chacun d'entre nous.

Vous pouvez prendre connaissance du règlement intégral au bureau du secrétaire-trésorier.

ALAIN TURGEON, maire

NUMEROS CIVIQUES

Lors de la réunion du mois de février prochain, le conseil municipal adoptera un règlement décrétant le numérotage civique des résidences des rues des Pins Nord, des Pins Sud et de Place Cap de Condé.

URGENCE

Le club de motoneiges des Sorciers de l'Ile d'Orléans Inc. met à la disposition des citoyens de l'Ile d'Orléans, lors des tempêtes, un véhicule d'urgence.

Il est demandé aux gens de requérir ce service, qu'en cas de stricte nécessité. Il faudra s'attendre à ce que certains contrôles aient lieu avant que la demande soit accordée.

Le club de motoneiges souhaite se limiter au transport de malades et de blessés. Si vous en avez besoin, vous devrez communiquer aux numéros de téléphone suivants:

828-2518  
828-8797

## LA SAUVEGARDE DE VOTRE MUNICIPALITE

Le comité local d'aménagement de Ste-Pétronille existe maintenant depuis environ un an. Composé actuellement de huit résidents de la municipalité, il a pour objectifs l'étude de toutes questions pertinentes à la sauvegarde du patrimoine de Sainte-Pétronille et la formulation de recommandations conséquentes auprès du conseil municipal de Beaulieu.

Dans ce cadre, il étudie, entre autres choses, toutes les demandes de permis concernant la municipalité. C'est ainsi qu'en 1976, le comité a dû se prononcer sur une demande du ministère des Transports concernant la réfection du Chemin du Bout-de-l'Ile, depuis les limites de la paroisse de St-Laurent jusqu'à la propriété de madame Alice Dunn. Comme vous savez, ce cas est à l'étude depuis 1972, la première demande visant à élargir cette partie de route ayant été contrée par une pétition diguée par plusieurs résidents de Ste-Pétronille.

La plupart des propriétaires demeurant sur cette partie du Chemin du Bout-de-l'Ile avaient été expropriés d'une fraction plus ou moins grande de leur terrain par le ministère des Transports. Certains en subissaient de graves préjudices.

Dans sa dernière demande, le ministère des Transports avait abandonné l'idée d'élargir la route, optant pour la réfection de celle-ci dans son emprise actuelle.

Afin de conserver les droits de tous les citoyens à ce boisé exceptionnel et principalement les droits de ceux qui étaient concernés par l'expropriation, nous avons inclus à notre résolution autorisant le ministère des Transports à réparer la route, les conditions suivantes:

1. La date de début des travaux sera communiqué au moins quinze (15) jours à l'avance au secrétaire-trésorier de la municipalité;
2. Le ministère des Transports indiquera en même temps le nom de la personne responsable, sur place, en son nom, des travaux;
3. L'inspecteur de la municipalité recevra du ministère des Transports et de son responsable sur place, entière et complète assistance dans l'exercice de ses fonctions, dans le cadre des travaux effectués sur la dite route;
4. Le ministère des Transports continuera à faire tout en son pouvoir pour collaborer à la sauvegarde de la dite route; précisément en s'assurant que seuls les travaux autorisés seront accomplis;
5. La date de la fin des travaux n'excédera pas 60 jours de la date du début à moins de cas de force majeure;
6. Que le ministère des Affaires culturelles autorise, en vertu de la loi, les dits travaux, à l'exclusion de tout autre, et assure la surveillance, les contrôles, et au besoin, les mesures rectificatrices utiles;

7. Que le ministère des Transports procède, avant le début des travaux, à la rétrocession des terrains actuellement expropriés et non susceptibles d'être affectés par les travaux sus-mentionnés, et demande immédiatement aux procureurs proposés à ce dossier d'aviser les parties expropriées de ne plus donner suite aux demandes de documents faites par eux."

Si le ministère des Transports accepte ces conditions, les travaux devraient se faire au printemps 1977.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que vous devez obtenir un permis municipal et l'autorisation du ministère des Affaires culturelles AVANT de commencer tout travail modifiant l'aspect extérieur de votre maison, de vos bâtiments ou dépendances, ou l'aspect général de votre terrain. Si vous possédez une maison à caractère historique ou culturel, l'intérieur de votre propriété est aussi concerné par cette demande de permis.

Vous vous adressez toujours au secrétaire municipal pour obtenir les formules nécessaires dans tels cas.

Il vous apparaîtra quelquefois non-avenu d'avoir à procéder ainsi pour des travaux mineurs tels qu'abattage d'arbres, construction de clôtures, etc..., mais il faut se rappeler que la somme de tous ces travaux mineurs pourraient un jour avoir détruit le charme et la valeur de notre municipalité, s'il ne font l'objet d'aucun contrôle.

Nous sommes tous fiers d'habiter un site exceptionnellement beau, il nous faut donc collaborer tous ensemble à la sauvegarder.

Toutes vos suggestions sont les bienvenues et nous sommes toujours prêts à répondre à vos interrogations au sujet de la protection de notre environnement.

LUCIE DE SAVOYE, pour le  
Comité Local d'Aménagement.

#### EXPOSITION D'ARTISANAT

Les 10, 11 et 12 décembre dernier avait lieu une exposition artisanale à la mairie de Beaulieu.

Cette exposition regroupait plus d'une vingtaine d'artisans locaux dont les travaux étaient aussi nombreux que diversifiés. Évènement social et culturel, cette exposition a permis aux artisans et aux visiteurs de se rencontrer et d'échanger dans une atmosphère détendue et cordiale.

L'originalité et la qualité des pièces ont été les traits dominants de l'évènement qui a été apprécié par plus de 150 visiteurs.

Nous remercions tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à l'organisation et à la tenue de cette exposition.

VIOLETTE GOULET  
MADO CLOUTIER

JOURNEE SPORTIVE LE 23 JANVIER 77

Le 23 janvier, vous êtes tous attendus à la patinoire pour une journée d'activités sportives. A cette occasion, un berceton aura lieu dans le but de ramasser les fonds nécessaires à l'organisation de loisirs pour les citoyens de la municipalité.

Si vous désirez vous bercer de 8 heures à 20 heures le 23 janvier, vous devez communiquer avant le 20 janvier avec les personnes suivantes:

Mme Louise Gagnon  
828-2029

Mme Gisèle Pilote  
828-9407

Nous vous informerons, dans un avenir rapproché, du programme détaillé des activités.

EMPLOIS D'ETE POUR ETUDIANTS (ES):

Dans le cadre d'un nouveau programme intitulé "Jeunesse Canada au Travail" du ministère de la Main-d'Oeuvre et Immigration du gouvernement du Canada, nous avons l'intention de présenter un projet qui aurait pour but d'occuper certains de nos étudiants et étudiantes durant la prochaine période estivale.

A cet effet, nous invitons tous ceux et celles actuellement aux études et intéressés à participer à ce programme de création d'emplois à faire parvenir au secrétaire-trésorier de la municipalité, avant le 20 janvier 1977, les informations suivantes:

.....  
A découper et transmettre au secrétaire-trésorier

NOM: .....

PRENOM: .....

ADRESSE: .....  
.....  
.....

NO. DE TELEPHONE: .....

DATE DE NAISSANCE: .....

NO. D'ASSURANCE SOCIALE: .....

ANNEE SCOLAIRE COMPLETEE AU 30-6-77 .....

DERNIERE ECOLE FREQUENTEE: .....

Seuls les jeunes ayant 16 ans et plus sont admissibles à ce programme.

CLAUDE PARENT  
Conseiller municipal

## BRICOLAGE POUR LES ENFANTS (5 ans et plus)

Des ateliers de bricolage se tiendront à la Mairie, de 13.30 h. à 15 heures, les samedis suivants:

Les 15 et 29 janvier  
 Les 12 et 26 février  
 Les 12 et 26 mars  
 Les 9 et 23 avril

Aucune inscription n'est obligatoire; tous les enfants peuvent participer moyennant une contribution de \$ 0.25 par présence. Les familles peuvent cependant se prévaloir d'un abonnement familial de \$ 3.00 pour les huit ateliers.

IMPORTANT: Apporter une paire de ciseaux à bouts ronds

## EXPRESSION CORPORELLE

Les cours auront lieu à tous les deux samedis à partir du 22 janvier 1977.

HEURE: 13h. 30  
 ENDROIT: Haut de la sacristie  
 INSCRIPTION: \$ 5.00 par famille

## METIER INDIEN ET MACRAME

A la suite de l'exposition artisanale tenue à la mairie les 10, 11 et 12 décembre dernier, plusieurs personnes ont exprimé le désir de suivre des cours de macramé et de métier indien.

Dès la fin de janvier, ces cours se donneront le mardi soir, à la mairie.

Pour inscription, veuillez communiquer avant la 21 janvier avec les personnes suivantes:

MLLE VIOLETTE GOULET  
 828-9245 (Soir et fins de semaine)

MME LUCIE DE SAVOYE  
 828-9125

JOURNEE D'ACTIVITES SPORTIVES

LE 23 JANVIER

---

Les Loisirs sont heureux d'organiser une journée familiale d'activités sportives, sans aucun frais d'admission. Nous avons pensé clôturer cette journée par un souper communautaire où chacun apportera son goûter. Cependant des liqueurs et des gâteaux vous seront remis gratuitement.

---

HEURE

- 13:30 COURSES EN PATINS POUR LES 4,5,6 et 7 ANS ( 2 tours de patinoire)  
Une course pour les filles et une autre pour les garçons.  
INSCRIPTION, A LA SALLE DE L'ECOLE LE 22 JANVIER ET LE 23 JANVIER JUSQU'A 13 h 15.
- 13:45 HOCKEY POUR LES HOMMES ( 14 ans et plus)  
POUR INSCRIPTION, COMMUNIQUEZ AVEC GUY PILOTE ( 828-2078), AVANT LE 19 janvier.
- 14:45 COURSE EN PATINS POUR LES 8,9 et 10 ans ( 5 tours de patinoire)  
INSCRIPTION, A LA SALLE DE L'ECOLE LE 22 JANVIER ET LE 23 JANVIER JUSQU'A 13 h 15.
- 15:00 BALLON-BALAI POUR LES FEMMES (13 ans et plus)  
POUR INSCRIPTION, COMMUNIQUEZ AVANT LE 19 JANVIER, AVEC LISE POULIOT ( 828-9257)  
ET PASCALE NOEL ( 828-2025). Des balais seront mis à votre disposition.
- 16:00 COURSES EN RAQUETTES POUR LES HOMMES ET POUR LES FEMMES (14 ans et plus)  
Pour inscription, communiquez avec Solange Drolet ( 828-2280) , avant le 22 janvier.
- 16:30 COURSES EN PATINS POUR LES 11, 12 et 13 ans ( 10 tours de patinoire)  
Inscription à la salle de l'école le 22 janvier et le 23 janvier jusqu'à 13 h 15.
- 17:00 COURSES EN PATINS POUR LES FEMMES ( 14 ans et plus)  
Inscription à la salle de l'école le 22 janvier et le 23 janvier jusqu'à 13 h 15.
- 17:15 COURSES EN PATINS POUR LES HOMMES ( 14 ans et plus)  
Inscription à la salle de l'école le 22 janvier et le 23 janvier jusqu'à 13 h 15.
- 17:30 SOUPER COMMUNAUTAIRE ( Apporter votre goûter)
- 19:00 REMISE DES PRIX
- 8:00 à 20:00 BERCETHON. N'OUBLIEZ PAS DE VENIR ENCOURAGER NOS BERCEURS QUI FERONT VALOIR LEUR  
CAPACITE LORS DE CETTE MEME JOURNEE.  
POUR VOUS BERCEUR, COMMUNIQUEZ AVEC GISELE PILOTE (828-9407) et Louise Gagnon  
(828-2029)
-